

## Devenir auto-entrepreneur en terrassement

### Description

L'[auto-entrepreneur](#) spécialiste du terrassement a plusieurs obligations à respecter. L'exercice de la profession est encadré par la loi. Avant de choisir cette voie, il est préférable de se renseigner non seulement sur les conditions d'accès au métier, mais également sur d'autres éléments importants tels que :

- Le rôle du terrassier indépendant ;
- Les revenus possibles ;
- Les débouchés.

Avant de lancer une activité de terrassement, il est tout aussi important de bien estimer les risques et de prendre les meilleures décisions pour assurer la réussite du projet.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

### Le métier de terrassier indépendant, en quoi consiste-t-il ?

Le métier consiste surtout à **préparer et à viabiliser des terrains** de toute nature. Le terrassier [indépendant](#) réalise surtout les travaux en début de chantier. La lecture et l'interprétation de plans n'ont pas de secret pour lui. Elles lui permettent de connaître :

- L'emplacement des réseaux (câbles électriques, canalisations, etc.) ;
- Les spécificités du terrain.

### Rôle de l'auto-entrepreneur spécialiste en terrassement

L'auto-entrepreneur spécialiste du terrassement a pour principal rôle de réaliser des ouvrages apportant des changements **à la forme naturelle du terrain**. Souvent, son travail précède l'accomplissement d'opérations d'aménagement ou de construction.

En plus **du terrassement**, il s'occupe :

- Du remuage et transport de la terre ;

- Du creusement de tranchées ;
- Des travaux d'excavation ;
- De la préparation et l'installation de revêtements.

L'**auto-entrepreneur spécialiste en terrassement** participe également à la :

- Réalisation des fondations ;
- Construction de trottoirs ;
- Pose de bitume.

D'autre part, il doit s'appuyer généralement sur les **dessins de l'architecte** pour mener à bien son travail. Il a aussi l'habitude de :

- Délimiter des espaces ;
- Éditer et structurer des plans ;
- Gérer les distances ;
- Discuter éventuellement avec l'architecte ;
- Repérer les canalisations ;
- Situer les câbles enfouis dans le sol.

## Lieu d'exercice

Souvent amené à se déplacer, l'[auto-entrepreneur](#) spécialiste du terrassement accomplit ses missions **sur différents types de chantiers** :

- Réseaux enterrés ;
- Routes ;
- Plateformes à aménager ;
- Fondations de construction neuve.

## Conditions d'exercice

Le terrassier indépendant a l'obligation de se conformer à diverses conditions d'exercice. À titre d'exemple, il ne doit avoir fait l'objet d'aucune condamnation. Il est également tenu d'avoir une autorisation de conduite pour les engins qu'il utilise **dans le cadre de son activité.**

## Conduite des engins

L'auto-entrepreneur spécialiste du terrassement se sert de **différents engins de chantier** tels que les :

- Niveleuses ;
- Pelleteuses chenillées ;
- Excavatrices ;
- Bulldozers ;
- Marteaux pneumatiques.

**Potentiellement dangereux**, ils risquent de causer des dommages physiques et matériels à des tiers. Leur conducteur doit être non seulement à l'aise avec les gros équipements de chantier, mais encore il faut qu'il dispose d'une autorisation de conduite pour chacun de ces derniers. Afin d'obtenir le document, il aura à :

- Passer un examen d'aptitude ;
- Réaliser un contrôle de connaissance et de savoir-faire.

**Bon à savoir** : le terrassier indépendant peut acquérir sa propre flotte d'engins s'il réalise des travaux de chantier individuel. Mais il a également le choix de louer des machines à un coût raisonnable.

## Absence de condamnation

Devenir auto-entrepreneur spécialiste en terrassement n'est pas possible dans le cas où l'intéressé aurait déjà subi une interdiction **de gérer une entreprise artisanale**. Il en est de même s'il lui est interdit de mener une activité professionnelle en raison d'un crime ou d'un délit commis par le passé.

## Exercice non sédentaire

Pour rappel, on dit qu'une activité est non sédentaire dès qu'elle n'est pas menée uniquement dans la commune de domiciliation du travailleur. Et c'est le cas du terrassier indépendant. Pour exercer son métier en toute légalité, il doit effectuer ainsi une demande de carte d'artisan ambulant **auprès de la CMA**. Ce document a une durée de validité de quatre ans.

## Que doit-on savoir avant de lancer une activité de terrassement ?

---

Avant de se lancer, le terrassier auto-entrepreneur se doit de bien se renseigner **sur la loi encadrant le métier**, notamment les règles de sécurité. D'autre part, être bon en maths constitue un atout lorsque l'on exerce une activité de terrassement.

## Quelles sont les qualités indispensables à l'exercice du métier ?

Pour exercer le métier, mieux vaut **être polyvalent et avoir une bonne résistance physique**. En effet, le terrassier indépendant réalise aussi bien les petits que les grands projets. De plus, il doit à la fois être capable de résister aux intempéries et être un bon :

- Commercial ;
- Conducteur d'engins ;
- Travailleur manuel.

Dans le cadre de son travail, il peut être amené également à soulever de lourdes charges.

## Quelles sont les démarches à accomplir pour devenir auto-entrepreneur spécialiste du terrassement ?

Pour mener à bien le projet, il doit mettre toutes les chances de son côté en se préparant **à toutes les éventualités**. C'est seulement après qu'il peut s'immatriculer et trouver les moyens de pérenniser l'activité.

## Quelles sont les obligations à respecter ?

En plus de devoir se conformer aux règles régissant **le régime de la micro-entreprise**, le terrassier indépendant est tenu encore de remplir un certain nombre d'obligations avant et après le démarrage de son activité. Par exemple, il est soumis à un devoir d'information.

### Déclaration de début d'activité

L'auto-entrepreneur spécialiste du terrassement doit accomplir cette formalité **avant le lancement de l'activité**. Celle-ci consiste à [créer la micro-entreprise](#) en

ligne. Notons qu'à ce moment, il aura le choix entre déclarer son futur chiffre d'affaires (CA) tous les mois ou les trimestres.

## Respect des plafonds

De la même manière que tous les micro-entrepreneurs, le terrassier indépendant doit avoir un chiffre d'affaires annuel **inférieur à 188 700 euros**. À titre de rappel, il aura à déclarer régulièrement son CA tout au long de l'année. D'autre part, il est soumis à un plafond de 77 700 euros pour ses revenus générés par la main d'œuvre.

Soulignons qu'aujourd'hui, il est exonéré de taxe sur **la valeur ajoutée** jusqu'à ce qu'il **dépasse certains plafonds**, dont le montant varie en fonction du fait qu'il exerce une activité :

- Commerciale ;
- Libérale ou artisanale.

Au-dessus d'un **seuil de base de 91 900 euros**, le commerçant est exonéré de TVA. Mais il doit s'en acquitter s'il dépasse le seuil majoré de 101 00 euros. Entre les deux montants, il est déchargé du paiement de la taxe si le seuil de base n'est pas dépassé pour la 2<sup>e</sup> année consécutive.

Pour le terrassier indépendant qui exerce une activité libérale ou artisanale, **le seuil de base est de 36 800 euros et le seuil majoré de 39 100 euros**. En cas de dépassement de ce dernier, il sera tenu de facturer la taxe sur la valeur ajoutée dès le premier euro facturé, à partir du mois où le plafond a été dépassé.

## Immatriculation au Répertoire des métiers

Bien entendu, **cette étape est obligatoire**. L'auto-entrepreneur spécialiste du terrassement doit l'accomplir pour pouvoir profiter pleinement de ses droits. L'obtention d'un [numéro SIRET](#) en fait partie. Ce code à 14 chiffres permet d'identifier la micro-entreprise lors de l'accomplissement de toute formalité fiscale et administrative.

**À noter** : le micro-entrepreneur doit s'immatriculer auprès du [RCS](#) s'il envisage de revendre des fournitures.

## Déclaration du CA

Le terrassier indépendant doit déclarer les revenus qu'il a encaissés mensuellement

---

ou trimestriellement, selon son choix. La déclaration du chiffre d'affaires s'effectue **sur le site de l'Urssaf**. Par la même occasion, il réglera ses cotisations sociales, qui correspondent à :

- 22 % du CA du micro-entrepreneur pour les revenus générés par la main-d'œuvre ;
- 12,8 % du CA pour la revente de fournitures.

## Obligations comptables

L'auto-entrepreneur spécialiste en terrassement doit **tenir à jour** un :

- Registre des achats ;
- [Livre des recettes](#).

Notons qu'outre la [tenue de la comptabilité](#), il faut qu'il ouvre un **compte bancaire réservé à son activité** si son **CA dépasse 10 000 euros durant deux années consécutives**.

## Devoir d'information

Cette obligation consiste notamment à fournir des informations claires et transparentes sur les tarifs. Le terrassier indépendant doit proposer également un [devis](#) détaillé à tout client qui en demande. Cette démarche est aussi obligatoire dès lors que le **montant des travaux dépasse 1 500 euros**.

## Quelles sont les qualifications professionnelles d'un terrassier auto-entrepreneur ?

Tant que son activité **ne touche pas la construction**, le terrassier auto-entrepreneur peut exercer son métier sans diplôme. Pour exceller dans le domaine, il est préférable de justifier au moins d'une formation qualifiante.

Toutefois, il est bon de noter que le terrassier indépendant peut demander une attestation de qualification professionnelle à la CMA ou Chambre de métiers et de l'artisanat s'il compte à son actif une expérience **de plus de trois ans dans le domaine**.

En exerçant le métier, **mieux vaut posséder l'un des diplômes ci-dessous** non seulement pour être autorisé à intervenir sur la construction d'ouvrage, mais

également pour pouvoir offrir une plus large gamme de services à la clientèle :

- CAP Conducteurs d'engins de TP et carrières ;
- BP Conducteurs d'engins de chantier de TP ;
- Brevet d'études professionnelles travaux publics ;
- Bac Pro TP ;
- DUT Génie civil, option TPA.

**Bon à savoir** : l'idéal serait de détenir le Diplôme d'ingénieur TP ou bien en génie civil.

## Quelles sont les assurances auxquelles le terrassier indépendant doit souscrire ?

Pour pouvoir mener **son activité en toute légalité**, il doit souscrire les couvertures suivantes :

- RC pro ;
- Garantie décennale ;
- Assurance automobile professionnelle.

D'ailleurs, c'est le cas pour tout artisan du bâtiment. L'assurance automobile pro est obligatoire uniquement s'il possède des véhicules qu'il utilise dans le cadre de son activité. Au sujet de la [RC professionnelle](#), elle est facultative, mais vivement recommandée, surtout si le terrassier indépendant se sert d'un engin de chantier pour réaliser les travaux. Elle **couvre les dommages physiques et matériels** que le professionnel risque de causer à un tiers en accomplissant son travail.

À propos de l'[assurance décennale](#), qui est obligatoire, elle protège la responsabilité du terrassier indépendant pour tous les dommages qui risquent d'avoir un impact sur l'usage ou la solidité de l'ouvrage. Comme l'indique son nom, elle est **valable pendant 10 ans**, à compter de la fin des travaux. Il convient de souligner qu'elle doit être souscrite avant le début du chantier.

## Combien gagne le terrassier auto-entrepreneur comme salaire ?

Ses revenus **varient en fonction de nombreux facteurs** parmi lesquels on peut citer :

- La spécialité ;

- La région d'exercice ;
- Le niveau d'expérience professionnelle ;
- Le secteur d'activité ;
- La nature et le nombre de missions obtenues ;
- La dimension des ouvrages.

En moyenne, il gagne **2 000 euros à 4 000 euros mensuels**.

## Quels sont les débouchés du métier ?

**Les débouchés du métier sont nombreux** en France, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant dynamique. Et le terrassier indépendant peut trouver des missions aux quatre coins du pays. Il a également le choix de se spécialiser dans un domaine en particulier, par exemple dans la conduite d'engins de chantier. Au fil des années, il pourra agrandir sa micro-entreprise et penser à recruter des collaborateurs pour l'aider dans la réalisation de ses tâches.

## Comment réussir son projet de devenir auto-entrepreneur spécialiste en travaux de terrassement ?

Pour réussir le projet, il doit développer les qualités et compétences nécessaires à l'exercice du métier. Il serait également judicieux de **travailler l'identité professionnelle** afin de se distinguer des concurrents. Cette démarche consiste à :

- Définir l'identité visuelle et l'image de marque ;
- Adopter une communication transparente et ciblée.

## Comment bien débuter l'activité ?

Pour bien démarrer, l'auto-entrepreneur spécialiste en travaux de terrassement doit **calculer les risques à prendre**. Avant de créer sa micro-entreprise, il faudra établir un budget [prévisionnel](#) et qu'il vérifie la viabilité et la rentabilité de son projet.

## Réalisation d'une étude de marché

Étant donné l'importance de l'[étude de marché](#), le terrassier choisit souvent de **confier la démarche à des consultants professionnels**. Elle consiste surtout à :

- Analyser l'offre et la demande ;
- Étudier l'environnement du projet ;
- Identifier le secteur d'activité.

## Établissement d'un business plan

Appelé également **plan d'affaires**, ce document écrit permet surtout à l'auto-entrepreneur spécialiste du terrassement de convaincre des partenaires financiers. En effet, un [business plan convaincant](#) prouve que le projet est à la fois rentable et faisable.

## Élaboration d'un budget prévisionnel

Grâce à la réalisation de l'étude de marché, le terrassier indépendant a un meilleur aperçu de l'ensemble de l'activité. Le budget prévisionnel, lui, permet surtout de connaître **les chances de succès du projet**, en prenant en compte les :

- Besoins matériels et humains ;
- Recettes prévues.

## Recherche des premiers clients

Souvent, les auto-entrepreneurs spécialistes du terrassement éprouvent des difficultés à trouver leurs premiers clients. D'ailleurs, c'est le cas de tous les professionnels en début d'activité. Pour rendre ses débuts moins difficiles, le terrassier indépendant peut mettre en place **une stratégie de communication efficace**, en plus de l'étude de marché.

Pour augmenter ses chances de trouver rapidement ses premiers clients, le terrassier indépendant **doit rester également présent sur le Web**. Il a tout intérêt à créer un site internet agréable à visiter, dont le contenu est pertinent. Il faut aussi qu'il soit visible sur les réseaux sociaux, qui permettent en plus de rester proche des prospects et clients.

## FAQ

## Que fait un terrassier ?

Le terrassier est généralement le premier professionnel à opérer sur un chantier. C'est à lui de creuser des :

- Fondations ;
- Excavations ;
- Tranchées. Souvent, sa principale mission est de préparer un terrain destiné à une construction. Ses clients font également appel à son service avant d'entamer un projet d'aménagement urbain (trottoir, rue, etc.).

## Le terrassement d'une maison, qu'est-ce que c'est ?

C'est la préparation d'un terrain en vue d'accueillir de manière convenable une infrastructure, par exemple une terrasse. Avant de commencer les travaux, le terrassier doit réaliser une inspection préliminaire du chantier.

## L'auto-entrepreneur doit-il établir des factures ?

Il est tenu d'en établir, quelle que soit la somme due. En vendant un bien à un particulier, l'auto-entrepreneur doit faire une facture si le montant est supérieur à 25 euros. Pour rappel, le document contient toujours des mentions obligatoires, dont :

- Le nom et l'adresse du micro-entrepreneur ;
- L'identité du client ;
- Le prix unitaire (PU).